RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

3

BULLETIN DE MENTION EN MARGE
[apposée sur un acte de naissance, un acte de décès ou un acte de mariage]

L'Insee ne souhaite pas recevoir toutes les mentions apposées sur les actes de naissance, les actes de décès et les actes de mariage.
Ce bulletin ne concerne que les **cinq types de mentions suivantes** :

- les mentions modifiant les éléments d'état civil d'un acte de naissance ⟶ cadre C,
- les mentions informant d'un mariage ou d'une reconnaissance sur un acte de naissance ⟶ cadre D,
- les mentions informant d'un divorce sur un acte de mariage ⟶ cadre E
- les mentions modifiant la date de décès sur un acte de décès ⟶ cadre F,
- les mentions annulant un acte de naissance ou un acte de décès ⟶ cadre G.

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département ☐☐ **Code commune (1)** ☐☐☐

Libellé de la commune ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

N° de l'arrondissement ☐☐
Paris, Lyon, Marseille

Section (2) ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

B. ÉTAT CIVIL AVANT APPLICATION DE LA MENTION
Cadre obligatoire

NOM de famille ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin ☐ M Féminin ☐ F

Né(e) le *Jour, mois, année* ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

À Libellé de la commune ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

N° de l'arrondissement ☐☐ Département (3) ☐☐ ☐
Paris, Lyon, Marseille *DOM-COM*

Pays pour l'étranger ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

C. LA MENTION MODIFIE LES ÉLÉMENTS D'UN ACTE DE NAISSANCE

N° de l'acte de naissance ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date d'apposition de la mention *Jour, mois, année* ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Type d'élément modifié Cocher le ou les éléments modifiés par la mention		**État civil après modification** Porter uniquement les informations nouvelles ou rectifiées dans l'état civil
NOM de famille	☐ 1	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ *En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.*
Prénoms	☐ 2	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ *Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.*
Sexe	☐ 3	Masculin ☐ M Féminin ☐ F
Date de naissance	☐ 4	*Jour, mois, année* ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) A renseigner pour les communes qui possèdent plusieurs sections d'état civil.

(3) Départements métropolitains : code sur 2 positions. Pour l'outre-mer, ajouter le code en 3ème position (Outre mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.
Visa n° **202PA002EC** du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable **pour les années 2022 à 2026**.
En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique.

Suite au verso

D. MENTION DE MARIAGE OU DE RECONNAISSANCE APPOSÉE SUR UN ACTE DE NAISSANCE

La mention informe d'un mariage ☐ 1 d'une reconnaissance ☐ 2 *(hors reconnaissance conjointe de deux mères)* d'une reconnaissance conjointe de deux mères ☐ 3

Marié(e) ou reconnu(e) le *Jour, mois, année*

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement *Paris, Lyon, Marseille* Département (1) *DOM-COM*

Pays pour l'étranger

E. MENTION DE DIVORCE APPOSEE SUR UN ACTE DE MARIAGE

N° de l'acte de mariage

Divorcé(e) le *Jour, mois, année*

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement *Paris, Lyon, Marseille* Département (1) *DOM-COM*

Pays pour l'étranger

Si divorce en France, préciser : par consentement mutuel (divorce enregistré par notaire) ☐ par jugement ☐

F. LA MENTION MODIFIE LA DATE DE DÉCÈS SUR UN ACTE DE DÉCÈS

N° de l'acte de décès

Date d'apposition de la mention *Jour, mois, année*

INFORMATIONS DU DÉCÈS AVANT APPLICATION DE LA MENTION

Décédé(e) le *Jour, mois, année*

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement *Paris, Lyon, Marseille* Département (1) *DOM-COM*

Pays pour l'étranger

DATE DE DÉCÈS APRÈS APPLICATION DE LA MENTION

Décédé(e) le *Jour, mois, année*

G. LA MENTION ANNULE UN ACTE

N° de l'acte annulé

Date d'apposition de la mention *Jour, mois, année*

Type d'annulation

- Annulation de l'acte de naissance à la suite d'une adoption plénière ☐ 1
- Autre annulation de l'acte de naissance ☐ 2
- Annulation de l'acte de décès ☐ 3
- Annulation d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence ☐ 4

(1) Départements métropolitains : code sur 2 positions.
Pour l'outre-mer, ajouter le code en 3ème position (Outre mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

Fait le,
(date de création du bulletin)
Cachet de la mairie et signature de l'officier de l'état civil,